



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2019 – NUMÉRO 221 DU 12 SEPTEMBRE 2019

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD

Arrêté préfectoral du 11 septembre 2019 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel

Arrêté préfectoral du 11 septembre 2011 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'Etat

AGENCE REGIONALE DE SANTE

Arrêté préfectoral du 23 août 2019 portant transfert de l'autorisation d'exploitation des captages de Villeneuve d'Ascq au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille

Annule et remplace le précédent arrêté du 23 août 2019 publié au RAA N°206 du 23 août 2019

CENTRE HOSPITALIER SECLIN CARVIN

Avis de concours externe sur titre pour l'accès au grade d'animateur
12 septembre 2019

**Direction
Interdépartementale
des Routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord
pour l'exercice des attributions liées à la gestion du personnel**

**Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet de la région Hauts de France
Préfet du Nord
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers
Officier de la légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;
Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;
Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Hauts de France, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 18 juillet 2018 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord en date du 4 mai 2016 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord
Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes du Nord,

ARRETE

Article 1er : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui lui est conférée à l'article 1er de l'arrêté du 4 mai 2016 susvisé sera exercée dans l'ordre suivant par :

- M. Claude GANIER, attaché d'administration de l'État hors classe, directeur adjoint exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée.
- Mme Véronique LIEVEN, attachée d'administration de l'État hors classe, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, à l'exception des actes portant constitution des commissions administratives locales compétentes pour les personnels à gestion déconcentrée ;

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie pour signer les actes suivants :

- Établissement des ordres de mission sur le territoire national ;
- Établissement des ordres de mission internationaux valables pour les déplacements d'une journée ;

dans le cadre de leurs attributions, respectivement à :

- Mme Aurélie DUBRAY, cheffe du service des politiques et techniques ;
- M. Thomas COURBON, adjoint à la cheffe du service des politiques et techniques ;
- M. Arnaud PARMENTIER, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- M. Olivier NOUHEN, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
- Mme Sophie CLEMENT-ZIZA, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Alain HUGON, chargé de mission exploitation.

Article 3 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, ingénieur général des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des routes Nord, délégation est consentie à Mme Nathalie KORCZ, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général, pour signer les actes relatifs à la gestion du personnel listés dans les sections de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016 reprises ci-dessous :

1. Pour l'intégralité du personnel de ses services

- 1.1. Affectations
- 1.2. Autorisations d'absence et congés
- 1.3. Temps partiel
- 1.4. Positions
- 1.7. Nouvelle bonification indiciaire
- 1.8. Autorisations spéciales d'absence
- 1.9. Divers
- 1.10. Maintien en poste

2. Attributions complémentaires

- 2.1. Pour les adjoints administratifs et les dessinateurs
 - 2.1.1. Nomination
 - 2.1.2. Notation
 - 2.1.3. Avancement
 - 2.1.4. Mutations
 - 2.1.6. Recrutement

- 2.1.7. Positions
- 2.1.9. Congés
- 2.1.10. Autorisations d'absence et aménagements et facilités d'horaires spécifiques aux fonctionnaires stagiaires
- 2.1.11. Temps de travail (fonctionnaires titulaires)
- 2.2. Pour les agents relevant du corps des personnels d'exploitation de l'État
- 2.3. Pour les conducteurs des travaux publics de l'État
- 2.4. Pour les personnels non titulaires

Article 4 : Délégation de signature est consentie à l'effet de signer les actes courants en matière de gestion du personnel :

- Congés annuels ;
 - Autorisations spéciales d'absence, sous réserve de production de justificatif ;
- concernant les agents placés sous leur autorité et dans le cadre de leurs attributions respectives :
- Mme Aurélie DUBRAY, cheffe du service des politiques et techniques ;
 - M. Thomas COURBON, adjoint à la cheffe du service des politiques et techniques ;
 - M. Alain HUGON, chargé de mission exploitation ;
 - Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
 - M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
 - M. Olivier NOUHEN, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est ;
 - M. Arnaud PARMENTIER, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;
 - Mme Sophie CLEMENT-ZIZA, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - Mme Dominique DELOBELLE, responsable de la cellule communication ;
 - M. Philippe NICOLLE, responsable des l'Équipe spécialisée Travaux (EST) ;
 - M. Didier VIGREUX, responsable du site de Lille de l'EST ;
 - M. Jean-Luc ROBERT, responsable du site de Laon de l'EST ;
 - M. Yvon THIRE, responsable du site de Beauvais de l'EST ;
 - Mme Martine ERBA, responsable du pôle pilotage et administratif du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - Mme Nora BELHADJ, adjointe à la responsable du pôle pilotage et administratif ;
 - M. Alain AUGUSTYNIAK, responsable du pôle études terrassement, chaussées, ouvrages d'art du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - M. Alexandre ALBERT, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - M. Mohamed BAILEK, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - M. Jean-Baptiste BOUCHARD, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - M. Fabien LOCATELLI, chargé de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - Mme Marie RICAUD-SOULAN, chargée de projets du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - M. Daniel VITSE, Référent équipements dynamiques au service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - Mme Karine DAVIAUD, responsable du pôle administratif et financier du service d'ingénierie routière secteur Est ;
 - M. Alexandre DAVIN responsable du pôle études chaussées terrassement du service d'ingénierie routière secteur Est ;
 - M. Serge SEIGNON responsable du pôle études assainissement environnement tracé du service d'ingénierie routière secteur Est ;
 - M. Hugo DE LUCA, responsable du pôle études ouvrages d'art équipements du service d'ingénierie routière secteur Est ;
 - M. Sébastien ANTONIO, chef du pôle travaux, référent méthode du service d'ingénierie routière secteur Est ;

- M. Sylvain WALLIANG, responsable de la cellule gestion des ouvrages d'art du service des politiques et techniques ;
- M. Thomas LHEUREUX, responsable de la cellule mobilité intelligente du service des politiques et techniques ;
- M. Luc BEAUDELLOT, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
- Mme Alméria SENECAT, responsable de la cellule gestion de trafic du service des politiques et techniques ;
- M. Romain PLANCKE, responsable de la cellule matériel du service politiques et techniques ;
- M. Bernard STEVENARD, responsable de la cellule sécurité routière du service des politiques et techniques ;
- M. Cyril CHEVALIER, responsable par interim de la cellule politiques de la route du service des politiques et techniques ;
- M. Jean-François SALEMBIER, responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
- Mme Violaine LORTHOLARY, responsable du pôle marché de la cellule gestion finances marchés ;
- Mme Sophie GADOUCHE, responsable du pôle Budget/DDP de la cellule gestion finances marchés ;
- Mme Varyane LEBLANC BRABANT, responsable de la cellule prospective et conseil de gestion du secrétariat général ;
- Mme Lucie TAILLIEZ, responsable de la cellule achats, moyens généraux du secrétariat général ;
- M. Alain DIPRE, responsable du pôle moyens-généraux de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Odile VIDAL-SAGNIER, responsable du pôle immobilier de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Vinciane DELTOMBE, responsable du pôle achats de la cellule achats, moyens généraux ;
- Mme Nathalie KORCZ, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général ;
- Mme Mandy LEPEZ, responsable du pôle formation de la cellule ressources humaines ;
- Mme Céline SUEUR, responsable du pôle gestion de proximité de la cellule ressources humaines ;
- Mme Audrey MARAIS, responsable du pôle effectifs, promotions et mobilités ;
- M. Laurent BOCQUILLON, responsable de la cellule prévention, hygiène et sécurité du secrétariat général ;
- M. Eddie GLOWACKI, responsable de la cellule informatique du secrétariat général ;
- M. Laurent GRANDJEAN, responsable du bureau de pilotage à l'arrondissement de gestion de la route secteur EST
- M. Guillaume BETRANCOURT, responsable du bureau de pilotage à l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest
- M. Marc RAMMAULT, chef du CIGT de Lille ;
- M. Stève DUPONT, adjoint au chef du CIGT de Lille ;
- M. Stéphane MILLE, chef du district littoral
- Mme Marie-Charlotte PERCHE, responsable administratif au district littoral
- M. Pierre ZAROW, adjoint au chef du district littoral ;
- M. Franck BLARY, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- M. Hugo DELPLACE, chef du CEI de Peuplingues ;
- M. Bruno SAUVAGE, chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Hervé KIRKET, adjoint au chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Yannick LAGIER, chef du CEI de Steenvoorde ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, cheffe du district de Lille ;
- Mme Anne-Sophie MONNIER, adjointe à la cheffe du district de Lille ;

- M. Emmanuel LUDOT, chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Mehdi BURY, adjoint au chef de CEI de Lille-Ouest ;
- M. Jacques LETERME, chef du CEI de Lille 4 Cantons ;
- Mme Karine VALESCANT, adjointe au chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Gérald DELANNOY, chef du district Amiens-Valenciennes ;
- M. Vincent DELINS, adjoint au chef du district Amiens-Valenciennes ;
- M. Didier JENDRZEZAK, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Christophe MONNIAUX, adjoint au chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Bruno BALAWADJER, chef du CEI de Dourges ;
- M. Sylvio COMINOTTO, , adjoint au chef du CEI de Dourges ;
- M. Emmanuel HERICOTTE, chef du CEI d'Amiens/Camon ;
- M. Gérald BRISSEZ, chef du CEI d'Arras/Duisans
- M. François-Xavier PAYER, chef du CIGT de Reims ;
- M. Vincent TRITON, adjoint du chef du centre d'ingénierie et de gestion de trafic de Reims ;
- M. Giuseppe MALARA, chef du district Reims-Ardennes ;
- M. Jean MOREAU, adjoint au chef du district Reims-Ardennes ;
- M. Antoine TELENTA, chef du CEI de Charleville Mézières ;
- M. Bernard MAUREL, adjoint au chef du CEI de Charleville Mézières ;
- Mme Virginie CORNET, cheffe du CEI de Reims ;
- M. Adrien KARGOL, chef du district de Laon ;
- Mme Élisabeth WITKOWSKI, adjointe du chef du district de Laon ;
- M. Denis BAUDOUX, chef du CEI de Nanteuil,
- M. Marc VOITURON, chef du CEI de Soissons ;
- M. Lionel LHOTTE, adjoint au chef de CEI de Soissons ;
- M. Thierry DEMOYENCOURT, chef du CEI de Laon ;
- M. Nicolas CLIQUENNOIS, chef du CEI d'Avesnes ;
- M. Olivier LEONARD, adjoint au chef du CEI de Clermont/Breuil-le-Sec.

Article 5 : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions liées à la gestion de personnel.

Article 6 : Mme Véronique LIEVEN, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région des Hauts de France , préfet du Nord.

Fait à Lille, le **11 SEP. 2019**

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires routiers,
 préfet de la région des Hauts de France
 préfet du Nord,
 et par délégation,
 Le directeur interdépartemental des routes Nord

X DELEBARRE

**Direction
Interdépartementale
des Routes Nord**

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature
aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord
pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés
et
pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses
imputées sur le budget de l'État**

**Le Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord
Préfet de la région Hauts de France
Préfet du Nord
Préfet Coordinateur des itinéraires routiers
Officier de la légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 4 ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M. Michel LALANDE préfet de la région Hauts de France préfet du Nord à compter du 4 mai 2016 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires ;
Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2005 relatif au contrôle financier des programmes et des services du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer ;
Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
Vu l'arrêté du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 18 août 2008, nommant M. François DELEBARRE directeur interdépartemental des routes Nord ;
Vu l'arrêté du préfet du Nord, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 18 juillet 2018 fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
Vu l'arrêté du préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet du Nord en date du 4 mai 2016 portant délégation de signature à M. François dit « Xavier » DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord ;
Vu le protocole précisant l'organisation financière et comptable associant dans une démarche partagée les services prescripteurs dont la direction interdépartementale des routes Nord, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France et la direction régionale des finances publiques des Hauts-de-France signé le 5 janvier 2018 ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes du Nord,

ARRETE

Article 1er : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Xavier DELEBARRE, directeur interdépartemental des routes Nord, la délégation de signature qui est conférée, en matière d'ordonnancement secondaire et en matière de passation de marchés publics, aux articles 2 et 6 de l'arrêté du 4 mai 2016 susvisé sera exercée par :

- M. Claude GANIER, attaché d'administration de l'État hors classe , directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint techniques et ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord.

Article 2 : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de :

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 90 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 90 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
 - Mme Véronique LIEVEN, attachée d'administration de l'État hors classe, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de fonctionnement courant liés aux approvisionnements généraux et l'immobilier.
 - Mme Aurélie DUBRAY, ingénieur divisionnaire des TPE, cheffe du service des politiques et des techniques de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien, d'équipement de la route et de sécurité routière.
 - M. Thomas COURBON, ingénieur des TPE, adjoint à la cheffe du service des politiques et des techniques de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien, d'équipement de la route et de sécurité routière.
 - M. Romain BONHOMME, conseiller d'administration de l'écologie, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Est.
 - M. Olivier NOUHEN, ingénieur divisionnaire des TPE, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
 - Mme Sophie CLEMENT-ZIZA, ingénieur divisionnaire des TPE, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
 - Mme Solveig MASSE, ingénieur en chef des TPE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est, pour les marchés de prestations et de travaux d'entretien et d'équipement de la route de la compétence de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
 - M. Arnaud PARMENTIER , ingénieur divisionnaire des TPE, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest, pour les marchés de

prestations et de travaux d'entretien et d'équipement de la route de la compétence de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest ;

- M. Alain HUGON, ingénieur divisionnaire des TPE, chargé de mission exploitation.

Article 3: Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 20 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 20 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
 - Mme Dominique DELOBELLE, responsable de la cellule communication ;
 - Mme Varyane LEBLANC BRABANT, responsable de la cellule prospective et conseil de gestion du secrétariat général ;
 - Mme Nathalie KORCZ, responsable de la cellule ressources humaines du secrétariat général ;
 - M. Eddie GLOWACKI, responsable de la cellule informatique du secrétariat général ;
 - Mme Lucie TAILLIEZ, responsable de la cellule achat, moyens généraux du secrétariat général ;
 - M. Alain DIPRE, responsable du pôle moyens généraux du secrétariat général ;
 - M. Laurent BOCQUILLON, responsable de la cellule prévention, hygiène et sécurité du secrétariat général ;
 - M. Luc BEAUDELLOT, responsable de la cellule ingénierie entretien chaussées et dépendances du service des politiques et techniques ;
 - M. Sylvain WALLIANG, responsable de la cellule gestion des ouvrages d'art du service des politiques et techniques ;
 - M. Thomas LHEUREUX, responsable de la cellule mobilité intelligente du service des politiques et techniques ;
 - M. Bernard STEVENARD, responsable de la cellule sécurité routière du service des politiques et techniques ;
 - M. Jean-François SALEMBIER, responsable de la cellule gestion finances marchés du service des politiques et techniques ;
 - Mme Violaine LORTHOLARY, responsable du pôle marché de la cellule gestion finances et marchés
 - Mme Sophie GADOUCHE, responsable du pôle Budget/DDP de la cellule gestion finances et marchés
 - M. Cyril CHEVALIER, responsable par intérim de la cellule politiques de la route du service des politiques et techniques ;
 - Mme Alméria SENECAT, responsable de la cellule gestion de trafic, du service des politiques et techniques ;
 - M. Romain PLANCKE, responsable de la cellule matériel du service des politiques et techniques ;
 - M. François-Xavier PAYER, chef du centre d'ingénierie et de gestion de trafic de Reims ;
 - M. Vincent TRITON, adjoint du chef du centre d'ingénierie et de gestion de trafic de Reims ;
 - M. Marc RAMMAULT, chef du centre d'ingénierie et de gestion du trafic de Lille ;

- M. Stève DUPONT, adjoint du chef d'ingénierie et de gestion du trafic de Lille
- M. Stéphane MILLE, chef du district Littoral ;
- M. Pierre ZAROW, adjoint au chef du district Littoral ;
- Mme Gladys VANHEMELSDAELE, cheffe du district de Lille ;
- Mme Anne-Sophie MONNIER, adjointe à la cheffe du district Lille ;
- M. Gérald DELANNOY, chef du district Amiens Valenciennes ;
- M. Vincent DELINS, adjoint au chef du district Amiens Valenciennes ;
- M. Giuseppe MALARA, chef du district Reims Ardennes ;
- M. Jean MOREAU, adjoint au chef du district Reims Ardennes ;
- M. Adrien KARGOL, chef du district de Laon ;
- Mme Élisabeth WITKOWSKI, adjointe au chef du district de Laon
- M. Philippe NICOLLE, responsable de l'Équipe spécialisée Travaux ;
- M. Didier VIGREUX, responsable du site de Lille ;
- Mme Marie RICAUD-SOULAN, cheffe de projets du SIR Ouest ;
- M. Alexandre ALBERT, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Jean-Baptiste BOUCHARD, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Fabien LOCATELLI, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Daniel VITSE, chef de projets du SIR Ouest ;
- M. Mohamed BAILEK, chef de projets du SIR Ouest ;
- Mme Karine DAVIAUD, chef de pôle du SIR Est ;
- M. Benoît GRAPARD, chef de projets du SIR Est ;
- M. Tanguy SERARD, chef de projets du SIR Est ;
- M. Olivier CORP, chef de projets du SIR Est ;
- M. Hugo DE LUCA, chef de pôle au SIR Est ;
- M. Serge SEIGNON, chef de pôle au SIR Est ;
- M. Alexandre DAVIN, chef de pôle au SIR Est.
- M. Sébastien ANTONIO, chef de pôle au SIR Est.
- M. Fabien GENESSEAU, chargé d'études au SIR Est ;

Article 4 : Dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans les conditions fixées par le directeur interdépartemental des routes Nord dans les instructions aux services relatives aux marchés publics, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- signer au nom du pouvoir adjudicateur les marchés publics selon une procédure adaptée visée à l'article L2123-1 du Code de la commande publique et d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- signer y compris par validation dans les progiciels Chorus Formulaire et Chorus DT les demandes et actes d'engagement juridique dans la limite de 4 000 euros HT
- signer y compris par validation dans le progiciel Chorus Formulaire la certification du service fait, les états d'acompte et les recettes sans limitation de montant :
 - Mme Mandy LEPEZ, responsable du pôle formation du secrétariat général ;
 - Mme Odile VIDAL-SAGNIER, responsable du pôle immobilier du secrétariat général ;
 - M. Laurent GRANDJEAN, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement de gestion de la route secteur Est ;
 - M. Guillaume BETRANCOURT, responsable du bureau de pilotage de l'arrondissement gestion de la route ouest ;
 - M. Nicolas CLIQUENNOIS, chef du CEI d'Avesnes ;
 - M. Olivier LEONARD, chef du CEI de Clermont/Breuil-le-Sec ;
 - M. Denis BAUDOUX, chef du CEI de Nanteuil ;
 - M. Marc VOITURON chef du CEI de Soissons ;
 - M. Thierry DEMOYENCOURT, chef du CEI de Laon ;

- Mme Virginie CORNET, cheffe du CEI de Reims ;
- M. Antoine TELENTA, chef du CEI de Charleville Mézières ;
- M. Bernard MAUREL, adjoint au chef du CEI de Charleville Mézières ;
- M. Gérald BRISSEZ, chef du CEI d'Arras / Duisans ;
- M. Bruno BALAWADJER, chef du CEI de Dourges ;
- M. Sylvio COMINOTTO, adjoint au chef du CEI de Dourges
- M. Emmanuel HERICOTTE, chef du CEI d'Amiens / Camon ;
- M. Didier JENDRZEZAK, chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Christophe MONNIAUX, adjoint au chef du CEI de Valenciennes / La Sentinelle ;
- M. Jacques LETERME, chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- Mme Karine VALESCANT, adjointe au chef du CEI de Lille – 4 Cantons ;
- M. Emmanuel LUDOT , chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Medhi BURY, adjoint au chef du CEI de Lille Ouest ;
- M. Bruno SAUVAGE, chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Hervé KIRKET, adjoint au chef du CEI de Coudekerque ;
- M. Franck BLARY, chef du CEI d'Escoeuilles ;
- M. Hugo DELPLACE, chef du CEI de Peuplingues ;
- M. Yannick LAGIER, chef du CEI de Steenvoorde ;
- M. Jean-Luc ROBERT, responsable du site de Laon de l'Équipe Spécialisée Travaux ;
- M. Yvon THIRE, responsable du site de Beauvais de l'Équipe Spécialisée Travaux.

Article 5 : En cas d'urgence impérieuse au sens de l'article R2122-1 du Code de la commande publique, délégation est donnée aux cadres de permanence désignés ci-après, à l'effet d'engager les dépenses et de signer tous les marchés publics et tous les actes qui s'y rattachent, durant leurs périodes de permanence respectives et dans la limite de ce qui est strictement nécessaire pour faire face à cette urgence impérieuse :

- M. Claude GANIER, directeur adjoint entretien exploitation de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Xavier MATYKOWSKI, directeur adjoint des techniques et de l'ingénierie routière de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Véronique LIEVEN, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Aurélie DUBRAY, cheffe du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Thomas COURBON, adjoint à la cheffe du service des politiques et techniques de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Arnaud PARMENTIER, chef de l'arrondissement de gestion de la route secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Solveig MASSE, cheffe de l'arrondissement de gestion de la route du secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Romain BONHOMME, chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- M. Olivier NOUHEN, adjoint au chef du service d'ingénierie routière secteur Est de la direction interdépartementale des routes Nord ;
- Mme Sophie CLEMENT-ZIZA, cheffe du service d'ingénierie routière secteur Ouest de la direction interdépartementale des routes Nord, pour les prestations et travaux d'ingénierie relevant de la compétence du service d'ingénierie routière secteur Ouest ;
- M. Alain HUGON, chargé de mission exploitation auprès du directeur interdépartemental des routes Nord.

Article 6 : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de constater un service fait et de transmettre un ordre de payer dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus) ; cette certification valant sur les dossiers rattachés aux BOPs mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 4 mai 2016.

Cette habilitation recouvre de « gestionnaire » dans Chorus DT.

- M. Alain DIPRE ;
- Mme Annie REGNIER ;
- M. Bertrand COMBAZ ;

Article 7 : Habilitation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans les applications informatiques financières de l'État (Chorus).

Cette habilitation recouvre le rôle de « saisisseur » dans Chorus Formulaire.

-
- Mme Aurore SOWINSKI ;
- Mme Nathalie BAUD'HUINMme Maryse CAPELLE ;
- Mme Sylvie RIQUET VIEIRA ;
- Mme Christine DEJONGH ;
- Mme Marie-Laure SARA ;
- Mme Florence DESTEIRDT ;
- M. Christophe DRISS ;
- Mme Marie-Charlotte PERCHE ;
- Mme Nathalie BAUDE ;
- Mme Isabelle CARON ;
- M. Maxime THOMAS ;
- Mme Anita ARNOULD ;
- Mme Agnès ROUSSEAU ;
- Mme Alexandra CARRON ;
- M. Valentin COEVOET ;
- Mme Scheherazade CHOUYA ;
- Mme Anne Marie DEROCH ;
- Mme Laetitia LOUIS CASTEL ;
- M. Dominique RYNGAERT ;
- M. Daniel DEFRESNE ;
- M. Freddy SONTA
- Mme Laurence BLIN ;
- Mme Yasmina EL HANINE ;
- Mme Malika OUHABA ;
- Mme Martine ERBA ;
- Mme Nora BELHADJ ;
- Mme Céline HENGEBART ;
- Mme Christelle NOWAKOWSKI ;
- Mme Laurence CORNARD ;
- Mme Aurore DROISSART ;
- M. Fabien MARGUERITE ;
- M. David DESMEDT ;
- Mme Bernadette GLOVANIA ;
- Mme Emmanuelle BLONDEL ;
- Mme Eve SANSON ;
- Mme Valérie ALBERTY.

Article 8 : Dès son entrée en vigueur, le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 20 mars 2019 portant délégation de signature aux collaborateurs de la direction interdépartementale des routes Nord pour l'exercice des attributions de passation et d'exécution des marchés et pour l'exercice des attributions d'ordonnancement secondaire de recettes et de dépenses imputées sur le budget de l'État.

Article 9 : Mme Véronique LIEVEN, secrétaire générale de la direction interdépartementale des routes Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés. Une copie de cet arrêté ainsi que des modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord.

Fait à Lille, le **11 SEP. 2019**

Pour le préfet coordonnateur des itinéraires
routiers,
préfet de la région des Hauts de France
préfet du Nord,
et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes
Nord



X. DELEBARRE



PRÉFET DU NORD

Agence régionale de
santé
Hauts-de-France

Service santé
environnementale Nord

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

**Arrêté préfectoral de transfert de l'autorisation d'exploitation
des captages de Villeneuve d'Ascq
au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille.**

Le préfet de la région Hauts-de-France
Le préfet du Nord
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, notamment l'article R 1321-11, alinéa 2 ;

VU le code de l'environnement, notamment l'article R.214-45 ;

VU l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agence régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

VU le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

VU l'arrêté ministériel du 13 mars 2019 portant attribution de fonctions de Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France à M. Arnaud CORVAISIER, à compter du 31 mars 2019 ;

VU le décret du 31 juillet 2018 nommant Mme Violaine DÉMARET, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1991 déclarant d'utilité publique l'alimentation en eau potable, l'autorisation de dérivation des eaux de forages et l'instauration de périmètres de protection les captages F1 et F2 BULL et F1 et f2 Les près le territoire de la commune de Villeneuve d'Ascq ;

VU l'arrêté du 03 septembre 2018 modifié portant délégation de signature à Mme Violaine DEMARET, Secrétaire Générale de la préfecture du Nord ;

VU l'acte notarié signé le 23 décembre 2013 du transfert des biens propriétés de la Société des Eaux du Nord à la Métropole Européenne de Lille ;

VU la sollicitation du 1^{er} mars 2016 formulée par la Métropole de Lille afin de régulariser les actes administratifs des ouvrages, installations et terrains liés à l'activité de l'eau, et obtenir des actes au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille ;

CONSIDERANT que les biens appartenant à la Société des Eaux du Nord ont été transférés à la Métropole européenne de Lille le 23 décembre 2013 ;

CONSIDERANT que la Métropole Européenne de Lille est notamment propriétaire depuis cette date des installations, ouvrages et terrains liés au captage de Hem et qu'il convient de mener une procédure de régularisation administrative des actes au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille ;

CONSIDERANT que le transfert envisagé modifie uniquement le bénéficiaire de l'autorisation sans modification de ses conditions d'exploitation ;

CONSIDERANT votre demande en date du 21 décembre 2017 de votre souhait d'abandonner le périmètre de protection immédiat du captage « F1 Les près » (BRGM 00147B2850) compte tenu l'information de comblement de celui-ci depuis 1995 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord et de la directrice générale de l'ARS ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Modifications

- Les articles 2, 3, 5, 16 et 17 de l'arrêté préfectoral d'autorisation de dérivation des eaux de forages-
instauration des périmètres de protection de Villeneuve d'Ascq du 30 décembre 1991 sont modifiés de
la façon suivante :

Il y a lieu de remplacer « la Société des Eaux du Nord (SEN) » par la Métropole Européenne de Lille (MEL).

- Les dispositions de l'arrêté préfectoral en 30 décembre 1991 portant Déclaration d'Utilité Publique
l'instauration des périmètres de protection et autorisation de dérivation des eaux de forages autour du
captage « F1 les près » - BRGM 00147B2850 implanté à Villeneuve d'Ascq sont abrogés.

L'ouvrage de captage « F1 les près » sera cimenté dans un délai de deux mois à compter de la notification
du présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'ensemble des dispositions des actes administratif du 30 décembre 1991 restent inchangés.

ARTICLE 3 : Information des tiers - publicité

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et affiché aux
mairies des communes concernées pendant une durée minimale de deux mois. Le présent arrêté sera
publié sur le site internet de la préfecture du Nord. Un procès verbal de l'accomplissement de cette formalité
sera adressé directement à l'agence régionale de santé Hauts-de-France à l'expiration du délai d'affichage.

ARTICLE 4 : Recours

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à partir de sa notification au demandeur et de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 5 : Exécution

La secrétaire générale de la préfecture du Nord, le directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, le président de la Métropole Européenne de Lille, le maire de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont la copie sera adressée à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de Lille ;
- M. le Maire de Villeneuve d'Ascq ;
- M. le Directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- M. le Président de la Chambre de Commerce et de l'industrie Grand Lille ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Région Hauts-de-France ;
- M. le Directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;
- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France ;
- M. le Directeur général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ;
- M. le Président de la CLE du SAGE Marque-Deûle.

Fait à Lille, le **23 AOUT 2019**

Pour le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale


Violaine DEMARET

CONCOURS EXTERNE SUR TITRE POUR L'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR

Un concours sur titres pour l'accès au grade d'animateur est organisé au sein du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN, afin de pourvoir **un poste vacant** dans l'établissement en application :

- du décret n° 2014-102 du 4 février 2014 portant statuts particuliers du corps des animateurs de la fonction publique hospitalière, modifié par le décret n° 2016-637 du 19 mai 2016 ;
- de l'arrêté du 1er octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès aux corps des moniteurs-éducateurs de la fonction publique hospitalière.

Ce concours externe sur titres est ouvert aux titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré par l'Etat et inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV et délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du corps des animateurs, ainsi qu'aux titulaires d'un diplôme reconnu équivalent par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requise pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.

La sélection des candidats repose sur :

Le concours sur titres de recrutement d'animateur comporte une épreuve d'admission, composée de l'examen du dossier de candidature et d'un entretien oral.

L'examen par le jury du dossier de candidature consiste en l'analyse de sa complétude, vérifiant d'une part la possession d'un diplôme, titre de formation ou d'une attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps d'animateur de la fonction publique hospitalière, et appréciant d'autre part, les qualités générales du dossier de candidature, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions d'animateur.

L'entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer des missions dévolues aux membres du corps (durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats devront joindre les pièces suivantes :

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique dans le cas d'un concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle ;

2° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

3° Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;

4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ;

5° Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;

6° Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;

7° Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2).

Les demandes écrites d'admission à ce concours sur titres devront parvenir, **en 4 exemplaires**, à la directrice du Groupe Hospitalier SECLIN CARVIN pour le 12 octobre 2019, le cachet de la poste faisant foi, au directeur du Groupe Hospitalier Seclin et Carvin, BP 109, 59471 Seclin Cedex.

Seclin, le 12 septembre 2019

La Directrice des Ressources Humaines



C. DELALEE

